

DEC163156DIST

Décision portant nomination de Mme Christine Weil-Miko aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°100176DAJ portant création et organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Christine Weil-Miko, IR1, affectée à l'INIST (UPS 76), est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet les négociations et les acquisitions de ressources numériques nationales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Christine Weil-Miko demeure affectée à l'INIST à Vandoeuvre les Nancy (54).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 Mme Christine Weil-Miko, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DECXXXXXX

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe Roussignol, Directeur de recherche de première classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction Europe de la Recherche et coopération internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, Monsieur Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs